

L'intendant Poivre à M. Crémont, ordonnateur à l'île Bourbon  
A l'Isle de France, le 30 novembre 1769

---

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote 12C.

---

---

Au Port Louis, Isle de France, ce 30 novembre 1769

83.

Transport des blés de Bourbon

Le Sr La Fontaine, capitaine du *Vert Galant* a ordre, Monsieur, de remettre à St Denis son chargement pour le Sr Ducloud avec la plus grande célérité, et dans le cas où le Conseil de Bourbon se serait conduit de manière à exiger de vous que nous fussions promptement informés de ce qui se passerait, vous l'expédieriez aussitôt après son déchargement, pour nous apporter vos dépêches. Mais si vous n'avez aucun avis pressant à nous faire passer, le Sr La Fontaine recevra, de vous et de M. de St Césaire, les ordres nécessaires pour aller charger dans les rades que vous lui indiquerez les blés nouveaux, et les transporter dans les magasins de St Denis. Notre intention est d'envoyer une des flûtes du Roi prendre ces blés à St Denis pour les porter dans l'Inde, à la côte Coromandel. Il en faudra au moins cinq à six cent milliers en sacs. Le reste du chargement sera complété en riz en paille ou riz blanc si vous en avez.

Je vous prie d'observer que le blé destiné à être porté aux Indes pour le compte du Roi doit être beau, net et sans aucune piqûre d'insecte, sans quoi l'opération est manquée, non seulement pour le moment, mais encore pour l'avenir. Ainsi vous devez prendre les plus grandes précautions pour prévenir la piqûre des insectes. Je crois que vous devez disposer ces blés nouveaux destinés pour l'Inde dans les appartements du Collège, et non dans un ancien magasin infesté d'insectes.

La flûte *l'Africain* doit partir sous deux jours pour aller à Ste Susanne vider le magasin de blé de ce quartier et nous l'apporter ici. Je vous prie d'envoyer les ordres et les bateaux nécessaires à Ste Susanne pour expédier promptement *l'Africain*. Je pense que vos chaloupes doivent être employées de préférence à ce chargement de la flûte, et que des pirogues suffiront pour charger *le Vert Galant* et votre goélette que vous emploierez sans doute au transport des blés nouveaux à St Denis.

Vous voyez, Mon cher Ordonnateur, que nous nous occupons des moyens de vous soulager. Je compte que vous n'abuserez pas de nos bonnes dispositions pour nous envoyer vos maïs et vos pois du Cap, ou autre rebut de vos magasins. Ce serait faire à votre colonie un tort irréparable.

J'ai l'honneur d'être avec un vrai attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

\* \* \*